

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2014

Point 2 de l'ordre du jour

Plan financier 2015 - 2019

Introduction

En application de l'art. 86d de la loi sur les communes, nous vous présentons le plan financier 2015 - 2019 de la Ville de Bulle. Le plan est mis à jour régulièrement, mais au moins une fois par année.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il permet donc de dégager des tendances. C'est le mariage d'un programme de développement (liste de projets) et de ses conséquences financières avec l'évolution du ménage « traditionnel » de la collectivité. Le plan financier indique, à une date donnée et en fonction des informations connues à ce moment précis, l'évolution probable des finances d'une collectivité. C'est un outil d'aide à la décision. Il a donc pour but de garder un fil conducteur entre les enjeux publics et les finances communales.

Il a été tenu compte des mesures d'économies décidées par le Conseil communal pour les budgets 2015 et suivants.

Plusieurs éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- L'évolution démographique ;
- La situation économique générale ;
- L'évolution des taux d'intérêts ;
- Les modifications légales aux niveaux fédéral et cantonal ;

Le plan financier est transmis à la Commission financière et au Conseil général. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

Comptes 2011 - 2012 - 2013

Les comptes 2011 à 2013, imputations internes déduites, se présentaient comme suit :

<u>Groupe de natures</u>	<u>Comptes 2011</u>	<u>Comptes 2012</u>	<u>Comptes 2013</u>
30 Autorités et personnel	30'043'126	31'596'346	32'934'340
31 Biens, services et marchandises	13'459'411	14'836'789	15'476'733
32 Intérêts passifs	2'694'637	2'712'161	2'905'986
33 Amortissements	6'138'303	6'516'032	6'816'401
35 Particip. à des collectivités publiques	38'212'047	40'859'379	42'199'213
36 Subventions et aides accordées	6'319'937	6'239'751	5'784'333
38 Attributions aux fonds spéciaux/rés.	919'951	2'203'618	1'012'600
TOTAL DES CHARGES	97'787'412	104'964'076	107'129'606
40 Impôts	60'622'949	63'315'412	64'240'775
42 Revenus du patrimoine	3'398'956	3'110'865	3'036'585
43 Contributions, émoluments, taxes	18'604'839	21'860'545	22'457'221
44 Parts à des recettes sans affectation	1'628'514	1'691'443	1'721'038
45 Rembours. de collectivités publiques	11'387'552	12'369'812	12'183'466
46 Subventions acquises	1'411'058	1'784'270	1'786'882
48 Prél. sur fonds spéciaux/réserves	1'411'053	1'263'921	1'435'754
TOTAL DES RECETTES	98'464'921	105'396'268	106'861'721
RESULTAT (+ = bénéfice / - = déficit)	677'509	432'192	-267'885

Plan des investissements 2015 - 2019

Nous vous remettons, ci-après, le plan des investissements pour les années 2015 à 2019. Il s'agit d'un inventaire des investissements qu'il serait souhaitable de réaliser.

Une distinction a été faite entre les investissements déjà votés et ceux qui sont programmés. Les investissements relatifs à l'eau et à l'épuration ont été déduits du total, étant donné qu'ils doivent être autofinancés par les taxes selon le principe du pollueur-payeur.

Le total des investissements prévus à ce stade, pour la période 2015-2019, s'élève à Fr. 53'182'000.--.

Les conséquences de ces investissements seront une augmentation importante de l'endettement et des frais financiers (intérêts et amortissements).

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS 2015 - 2019

Fonction	Désignation	2015		2016		2017		2018		2019		TOTAUX	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
020	Administration générale			750'000								750'000	0
090	Bâtiments administratifs			600'000								600'000	0
219	Autres tâches des écoles	102'000										102'000	0
292	Bâtiments scolaires	710'000	1'313'000	3'350'000		10'000'000		10'500'000		5'000'000	1'500'000	29'560'000	2'813'000
300	Musée gruérien et bibliothèque publique			250'000		500'000						750'000	0
330	Parcs publics	440'000										440'000	0
341	Installations sportives (stades, tennis, baseball, etc)	1'525'000		500'000								2'025'000	0
342	Piscine			200'000				750'000		750'000		1'700'000	0
343	Salle omnisports					250'000						250'000	0
350	Autres loisirs			200'000		1'800'000						2'000'000	
570	Foyers communaux pour personnes âgées	500'000		135'000						2'000'000		2'635'000	0
620	Routes communales et génie civil	6'020'000	1'905'000	3'525'000	745'000	3'526'000	1'410'000	3'760'000	930'000	2'951'000	590'000	19'782'000	5'580'000
621	Places de stationnement			222'000	100'000							222'000	100'000
622	Centre d'entretien	90'000		350'000		350'000		350'000		350'000		1'490'000	0
627	Bâtiment édilitaire de Palud									500'000		500'000	0
651	Trafic communal			160'000	60'000	70'000	77'000					230'000	137'000
690	Trafic, autres tâches	310'000										310'000	0
700	Approvisionnement en eau	800'000		1'325'000								2'125'000	0
710	Protection des eaux	2'930'000		1'250'000		1'370'000		1'818'000		1'521'000		8'889'000	0
720	Ordures ménagères	480'000	385'000									480'000	385'000
750	Correction des eaux et endiguements	150'000										150'000	
780	Toilettes publiques			250'000								250'000	0
942	Immeubles du patrimoine financier	1'600'000	316'000	3'300'000		750'000		100'000		200'000		5'950'000	316'000
942	Désinvestissements (ventes)		6'143'000		760'000		750'000					0	7'653'000
Investissements nets sans investissements liés à l'eau/épuraton		15'657'000	10'062'000	16'367'000	1'665'000	18'616'000	2'237'000	17'278'000	930'000	13'272'000	2'090'000	81'190'000	16'984'000
			5'595'000		14'702'000		16'379'000		16'348'000		11'182'000		64'206'000
			1'865'000		12'127'000		15'009'000		14'530'000		9'661'000		53'192'000
Investissements votés		6'548'000		4'252'000		1'398'000		238'000		1'670'000		14'106'000	
<i>Investissements votés (sans eau/épuraton)</i>		3'818'000		3'002'000		1'398'000		238'000		1'670'000		10'126'000	
Investissements programmés		5'190'000		11'210'000		15'731'000		16'110'000		9'512'000		57'753'000	
<i>Investissements programmés (sans eau/épuraton)</i>		4'190'000		9'885'000		14'361'000		14'292'000		7'991'000		50'719'000	
Désinvestissements			6'143'000		760'000		750'000		0		0		7'653'000

Critères retenus pour l'établissement du plan financier 2015 - 2019

Les données de base utilisées sont les comptes 2011, 2012, 2013 ainsi que le budget 2014. La planification 2015 correspond au budget qui vous est soumis.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits par nature a été réalisée. L'évolution des charges et produits a été effectuée sur la base de différents critères en notre possession.

CHARGES

Autorités et charges de personnel (30)

Un taux de progression moyen de 1,5 % des charges de personnel a été retenu, tenant compte des progressions dans l'échelle des salaires. Dans le cadre des mesures d'économies, le Conseil communal a décidé de ne pas indexer les salaires tant que l'indice des prix à la consommation n'aura pas atteint 106.5, l'échelle actuelle étant basée sur 104.2.

Pour les Foyers communaux, l'estimation de l'évolution des salaires est identique. Quant aux salaires du personnel soignant, ils sont couverts par les recettes et le subventionnement cantonal des soins spéciaux.

Biens, services et marchandises (31)

Une indexation des charges a été planifiée au taux moyen de 1 %, voire une stagnation pour certaines charges (fournitures de bureau, mobilier, machines et véhicules).

Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de l'estimation de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. Le taux moyen a été calculé selon les anticipations des marchés financiers (taux Libor) et les taux fixes actuellement en vigueur sur nos contrats.

Amortissements (33)

Les amortissements sont indiqués sur le tableau de synthèse ci-après. Ils sont calculés sur les investissements en cours, les investissements déjà votés qui sont à réaliser, ainsi que sur les investissements programmés.

Participations à des collectivités publiques (35)

Ces participations (dépenses liées) ont été calculées selon les indications obtenues auprès de la Direction des finances du Canton et le Service des communes. L'évolution moyenne de ces dernières années a également été prise en considération.

La nouvelle loi scolaire votée en octobre par le Grand Conseil aura pour effet une diminution de la participation au traitement des enseignants des écoles primaires et enfantines, laquelle passera de 65% à 50%. Quant à la part des communes au traitement des enseignants des cycles d'orientation, elle augmentera de 30% à 50%. La participation totale aux traitements diminuera. Il n'en a pas été tenu compte dans la présente planification, l'entrée en vigueur de cette loi n'étant pas connue à ce jour.

Les frais de fonctionnement et financiers du futur Cycle d'orientation à Riaz, qui sera en fonction dès la rentrée scolaire 2018, ont été intégrés, soit un total d'environ Fr. 4'000'000.-- par année.

Subventions et aides accordées (36)

Nous verserons un montant de Fr. 1'319'100.-- en 2015 (Fr. 1'971'200.-- en 2014) au titre de la péréquation des ressources. Cette contribution est calculée chaque année par le Service des communes, sur la base de l'IPF (indice du potentiel fiscal).

REVENUS

Impôts (40)

Une progression moyenne de tous les impôts a été estimée à 3,7 % pour 2015 par rapport au budget 2014, selon les prévisions du Service cantonal des contributions.

Pour la suite, la progression moyenne est de 2,3 % par année.

Nous avons retenu une progression de 2,5 % dès 2015 de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

D'autre part, l'évolution démographique a été prise en considération.

Pour les impôts conjoncturels, nous avons reporté le montant du budget 2015 pour la planification.

Contributions, émoluments et taxes (43)

Un taux d'augmentation de 1 à 2 % a été retenu.

Subventions acquises (46)

Dès 2011, la nouvelle péréquation financière a introduit un fonds des besoins alimenté par l'Etat, pour les communes, en fonction de différents critères (densité de la population, taux d'emploi, croissance démographique, nombre de personnes âgées de 80 ans et plus et nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire).

La commune de Bulle touchera un montant de Fr. 1'000'500.-- en 2015 (Fr. 969'200.-- en 2014).

Prélèvement sur financements spéciaux / réserves (48)

Le déficit de fonctionnement de l'approvisionnement en eau est activé au bilan. Ce dernier est dû aux nombreuses rénovations de conduites et aux investissements effectués sur les réservoirs et les nouveaux tronçons urbains.

Cette avance sur financement spécial sera amortie ces prochaines années, lorsque les investissements diminueront.

Plan financier

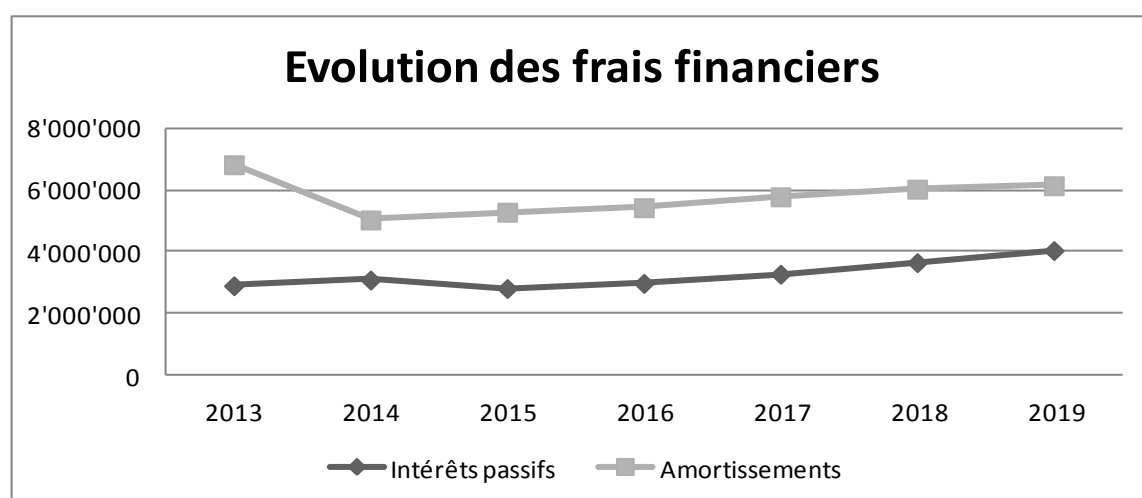
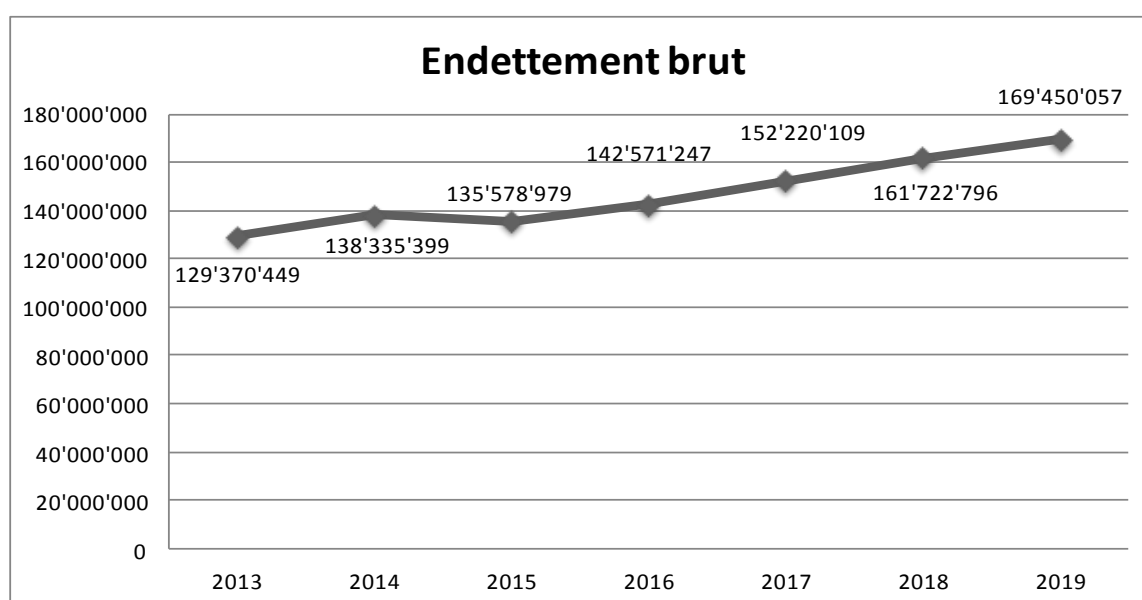
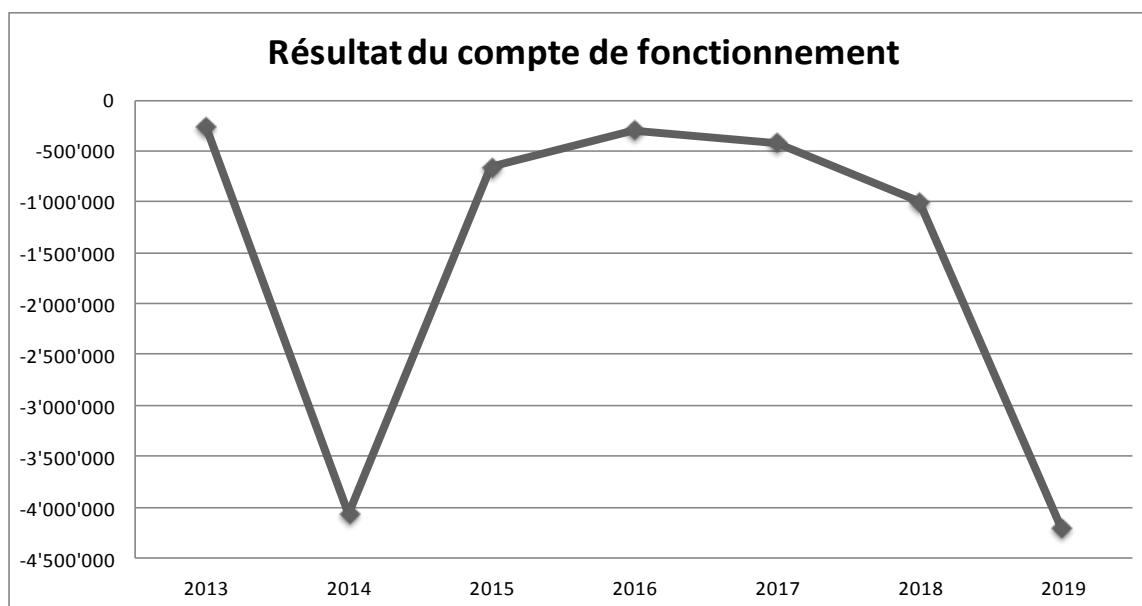
Nous vous indiquons, ci-après, l'évolution des charges par groupe de natures durant la période de planification 2015 – 2019 :

Groupe de natures	B. 2014	2015	2016	2017	2018	2019
30 Autorités et personnel	33'766'200	33'717'530	34'207'563	34'705'026	35'210'028	35'722'677
31 Biens, services et marchandises	16'126'050	16'901'050	17'073'146	17'247'632	17'424'542	17'603'916
32 Intérêts passifs	3'091'000	2'816'300	2'982'738	3'279'139	3'653'283	4'043'070
33 Amortissements	5'032'800	5'282'300	5'429'200	5'780'200	6'026'900	6'138'300
35 Particip. à des collect. publiques	44'331'600	45'488'900	46'358'657	47'395'042	48'851'616	53'094'043
36 Subventions et aides accordées	5'306'100	4'572'500	4'611'746	4'682'216	4'753'933	4'826'919
37 Subventions redistribuées	0	57'000	57'000	57'000	57'000	57'000
38 Attributions fonds spéciaux/rés.	2'545'000	2'545'000	2'545'000	2'545'000	2'545'000	2'545'000
TOTAL DES CHARGES	110'198'750	111'380'580	113'265'050	115'691'255	118'522'302	124'030'925
40 Impôts	63'433'000	65'774'000	67'303'751	68'871'798	70'479'108	72'126'675
42 Revenus du patrimoine	3'093'900	3'576'700	3'675'704	3'774'759	3'773'861	3'773'008
43 Contributions, émoluments, taxes	21'154'400	22'446'600	22'817'421	23'195'066	23'579'667	23'971'354
44 Parts recettes sans affectation	1'320'000	1'330'000	1'356'601	1'383'733	1'411'407	1'439'635
45 Remboursements de collect. publ.	12'903'000	12'280'500	12'474'080	12'670'752	12'870'568	13'073'576
46 Subventions acquises	1'529'600	1'816'300	1'847'425	1'879'484	1'912'504	1'946'516
47 Subventions à redistribuer	0	57'000	57'000	57'000	57'000	57'000
48 Prélèvements fonds spéciaux/rés.	2'701'100	3'438'600	3'438'600	3'438'600	3'438'600	3'438'600
TOTAL DES RECETTES	106'135'000	110'719'700	112'970'582	115'271'192	117'522'715	119'826'364
RESULTAT (FONCTIONNEMENT)	-4'063'750	-660'880	-294'468	-420'063	-999'587	-4'204'561

Après la prise en compte des éléments précités, nous pouvons vous présenter, ci-après, la synthèse de la planification financière 2015 – 2019 :

PLAN FINANCIER 2015 -2019

	Comptes 2013	Budget 2014	Planification 2015	Planification 2016	Planification 2017	Planification 2018	Planification 2019	Planification TOTAUX
Dépenses d'investissements	26'830'807	16'774'000	11'927'000	13'792'000	17'246'000	15'460'000	11'751'000	
Recettes d'investissements	2'737'849	6'840'000	10'062'000	1'665'000	2'237'000	930'000	2'090'000	
Dépenses d'investissements nettes	24'092'958	9'934'000	1'865'000	12'127'000	15'009'000	14'530'000	9'661'000	53'192'000
Charges de fonctionnement	97'407'219	102'074'950	103'281'980	104'853'112	106'631'916	108'842'119	113'849'555	
Intérêts passifs	2'905'986	3'091'000	2'816'300	2'982'738	3'279'139	3'653'283	4'043'070	
Amortissements en cours	6'816'401	5'032'800	5'282'300	5'190'300	5'190'300	5'190'300	5'117'100	
Nouveaux amortissements				238'900	589'900	836'600	1'021'200	
Charges de fonctionnement totales	107'129'606	110'198'750	111'380'580	113'265'050	115'691'255	118'522'302	124'030'925	
Revenus de fonctionnement	106'861'721	106'135'000	110'719'700	112'970'582	115'271'192	117'522'715	119'826'364	
Résultat	-267'885	-4'063'750	-660'880	-294'468	-420'063	-999'587	-4'204'561	-6'579'558
Amortissements	6'816'401	5'032'800	5'282'300	5'429'200	5'780'200	6'026'900	6'138'300	
Marge d'autofinancement	6'548'516	969'050	4'621'420	5'134'732	5'360'137	5'027'313	1'933'739	22'077'342
Degré d'autofinancement	27.18%	9.75%	247.80%	42.34%	35.71%	34.60%	20.02%	
Modification endettement		8'964'950	-2'756'420	6'992'268	9'648'863	9'502'687	7'727'261	
Endettement brut	129'370'449	138'335'399	135'578'979	142'571'247	152'220'109	161'722'796	169'450'057	



Conclusion

Ce nouveau plan financier présente toujours une augmentation importante de l'endettement. Des choix devront être effectués dans la liste des investissements, notamment en raison de la croissance démographique qui engendrera, entre autres, des besoins scolaires supplémentaires.

Le déficit cumulé des années 2015 à 2019 se monte à 6,6 millions alors que le plan 2014-2018 prévoyait un déficit cumulé de 24,3 millions. Le programme de mesures d'économies décidé par le Conseil communal permet d'améliorer nettement le résultat du compte de fonctionnement et, par conséquent, la marge d'autofinancement. Néanmoins, d'autres mesures devront être prises dès 2018-2019, date d'entrée en fonction du nouveau CO de Riaz.

La dette brute prévisible à fin 2019 s'élève à 169 millions contre 166 millions à fin 2018 selon le plan présenté l'an passé.

La présente planification permet une prise de conscience des contraintes financières et impose de fixer des priorités, lesquelles découlent des ressources disponibles et des moyens nécessaires pour engager la réalisation des tâches publiques.

Un contrôle budgétaire soutenu et l'adoption d'un cadre d'investissements strict permettront d'obtenir une augmentation maîtrisée de la dette.

D'autre part, notre commune doit être extrêmement attentive aux décisions cantonales pouvant la concerner. La nouvelle loi scolaire aura pour effet une diminution importante de notre participation. La planification sera revue dès la connaissance de l'entrée en vigueur.

Vous le constatez, l'évolution des finances d'une commune est dépendante d'éléments extérieurs sur lesquels l'Exécutif n'a pas d'emprise directe.

Les données évoluent et c'est pourquoi le plan est revu chaque année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud